

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

RECU  
Par Aiff Christian, 08:45, 16/03/2021

Luxembourg, le 16 mars 2021

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 83 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Énergie.

Plusieurs pays membres de l'UE, dont le Luxembourg, viennent d'inviter par l'envoi d'un « non-paper », la Commission européenne à fixer une date contraignante pour la sortie de la vente de véhicules à moteurs à combustion (essence et diesel).

- J'aimerais dès lors savoir de Monsieur le Ministre quel est le contenu exact de ce « non-paper » ?
- À partir de quelle date les signataires entendent-ils interdire la vente de voitures et véhicules avec moteurs à combustion ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.



Mars Di Bartolomeo  
Député



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff  
Service des séances plénières et  
secrétariat général  
Tél : 466.966.223  
Fax : 466.966.210  
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement  
Luxembourg

Luxembourg, le 16 mars 2021

Objet : Question parlementaire n° 3862 du 16.03.2021 de Monsieur le Député Mars Di  
Bartolomeo - Sortie de la vente de véhicules à moteurs à combustion

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer par la présente la question parlementaire sous objet.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir la réponse du Gouvernement dans le délai  
d'un mois afin que je puisse la faire publier avec la question au compte rendu.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

Luxembourg, le 22 avril 2021

**Service central de législation**

**Monsieur Marc Hansen**

**Ministre aux Relations avec le Parlement**

**Objet :** Question parlementaire n°3862 – Réponse

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire n°3862 tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable



Carole Dieschbourg

**Réponse de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, du Ministre de l'Energie et du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics à la question parlementaire n°3862 du 16 mars 2021 de l'honorable député Monsieur Mars Di Bartolomeo concernant la sortie de la vente de véhicules à moteurs à combustion**

Début mars 2021, neuf Etats membres, à savoir l'Autriche, la Belgique, le Danemark, la Grèce, l'Irlande, la Lituanie, le Luxembourg, Malte et les Pays-Bas, ont lancé un appel commun à la Commission européenne pour un cadre réglementaire ambitieux avec des politiques et mesures concrètes visant à accélérer la transition vers les véhicules à zéro émissions.

Ce courrier, co-signé pour le Luxembourg par le Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, François Bausch, et la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, Carole Dieschbourg, est accompagné d'un « non-paper » invitant la Commission à mettre en avant une date contraignante pour la sortie de la vente de véhicules à moteur à combustion et à préciser comment cet objectif pourra être atteint.

Par ailleurs, il est fait appel à la nécessité d'un cadre législatif européen transparent permettant aux Etats membres les plus ambitieux d'aller de l'avant en mettant en place des mesures additionnelles au niveau national pour accélérer la sortie des véhicules basés sur les énergies fossiles. Les pays signataires réclament encore un renforcement des dispositions réglementaires s'adressant aux constructeurs de ces véhicules. Enfin, ils mettent l'accent sur les besoins en matière d'infrastructure de charge pour les véhicules électriques sur les principaux axes de transit au niveau européen.

Pour de plus amples développements, il est renvoyé à la réponse à la question parlementaire n°3279 du 10 décembre 2020 des honorables députés Messieurs Paul Galles et Jean-Paul Schaaf portant sur le même sujet.